

## Certificat de Spécialisation Tracteurs et Machines Agricoles

Les titulaires d'un CAPA, BEPA, BAC PRO CGEA, BTS VO, BPA, BPREA peuvent intégrer le Certificat de Spécialisation Tracteurs et Machines Agricoles – Utilisation et Maintenance. Cette formation d'un an allie 2 jours par semaine au CFA et 3 jours en entreprise. Elle enseigne les techniques nécessaires pour la maîtrise (conduite et entretien) du matériel viticole, une insertion professionnelle rapide grâce à l'alternance. Au cours de la formation, vous pourrez obtenir le diplôme d'agroéquipement de la Corporation des Vignerons.

### Pré-requis

- Avoir 16 ans avant le 31 décembre de l'année d'inscription - Jeune titulaire d'un CAPa , un BEPA ou un BAC PRO CGEA - Jeune titulaire d'un BPA (Brevet Professionnel Agricole) - Jeune titulaire d'un BP REA (Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole)

### Objectifs

- Permettre l'apprentissage et la maîtrise de compétences professionnelles pointues liées à la conduite et à l'entretien des matériels viticoles grâce à l'alternance - Permettre l'insertion professionnelle immédiate après le diplôme grâce à l'alternance - Passer le diplôme d'agroéquipement de la Corporation des Vignerons - Accéder à l'emploi grâce à l'expérience professionnelle acquise durant l'année d'apprentissage

### Contenu

- U C1 Réaliser les travaux agricoles mécanisés dans le respect de l'environnement et des règles de Sécurité - U C2 Etre capable d'assurer l'entretien et la maintenance des agroéquipements dans le respect de l'environnement et des règles de sécurité - U C3 Etre capable de participer au suivi et à la gestion de l'atelier de travaux mécanisés Le diplôme est acquis si les 3 UC sont validées.

### Infos pratiques

Période : Septembre - Juillet

Admission : Entretien individuel sur rendez-vous ou lors des journées portes ouvertes

Durée / Stage : 1 an en alternance CFA/entreprise— 560 h centre/an répartis en : 2 jours par semaine (14h) + 3 jours par semaine (21h) de formation entreprise (chez le maître d'apprentissage).

Rémunération : 52 % à 76 % du SMIC selon l'âge et l'année de formation - 5 semaines de congés payés/an

Frais / Aides : Gratuit Dédommagement versé par le CFA (financé par le Conseil Régional Grand Est) couvrant une partie des frais de transport et d'hébergement, Fonds Social Apprentis.

### Rejoignez nous

Suivez nous sur les réseaux sociaux

### Contact

Site Oger : Lycée et Domaine 13 Rue d'Oger 51190 AVIZE

Site Mazagran : CFA et CFPPA 61 Avenue Mazagran 51190 AVIZE